

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

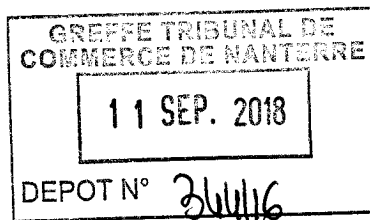
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05343

Numéro SIREN : 333 823 953

Nom ou dénomination : PROSON

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 34446



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**S.A.S. PROSON  
99, rue Pierre Semard  
92320 CHATILLON**

A l'associée unique  
S.A.S.U. PROSON  
99, rue Pierre Semard  
92320 CHATILLON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

A l'associée unique,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui vous nous avez confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROSON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*CS*

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour l'évaluation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités du président relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

Cy

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

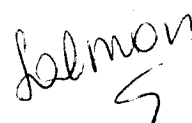
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Paris, le 22 juin 2018  
En deux exemplaires originaux



AUDIT GESTION FINANCE  
Société de Commissariat aux Comptes  
Représentée par Catherine SALMON

## ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# **PROSON**

Société par Actions Simplifiée au capital social de 200 000 €  
99-101, Rue Pierre Sépard – 92320 CHÂTILLON  
RCS de Nanterre n° 333 823 953

## **Comptes annuels au 31/12/2017**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				du 01/07/2016 au 31/12/2016 (06 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	17 647	17 466	181	0,01	14	0,00
Fonds commercial	220 385		220 385	6,88	220 385	8,09
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 549 778	1 558 631	991 148	30,93	1 011 477	37,13
Autres immobilisations corporelles	322 824	157 039	165 785	5,17	185 134	6,80
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	400 192		400 192	12,49	192	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières					10 545	0,39
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 510 826</b>	<b>1 733 136</b>	<b>1 777 690</b>	<b>55,48</b>	<b>1 427 747</b>	<b>52,41</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	4 367		4 367	0,14	2 819	0,10
Avances & acomptes versés sur commandes	3 684		3 684	0,11	19 549	0,72
Clients et comptes rattachés	1 000 777	63 809	936 968	29,24	927 972	34,06
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 177		3 177	0,10	2 912	0,11
. Organismes sociaux	6 648		6 648	0,21	4 048	0,15
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 382		38 382	1,20	7 847	0,29
. Autres	13 281		13 281	0,41	6 050	0,22
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	403 726		403 726	12,60	321 457	11,80
Charges constatées d'avance	4 020		4 020	0,13	3 817	0,14
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 478 062</b>	<b>63 809</b>	<b>1 414 253</b>	<b>44,13</b>	<b>1 296 473</b>	<b>47,59</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	12 441		12 441	0,39		
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>5 001 329</b>	<b>1 796 945</b>	<b>3 204 384</b>	<b>100,00</b>	<b>2 724 219</b>	<b>100,00</b>

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017 (12 mois)		31/12/2016 (06 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 200 000 )	200 000	6,24	200 000	7,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	20 000	0,62	20 000	0,73
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	676 924	21,12	308 804	11,34
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>404 426</b>	<b>12,62</b>	<b>368 120</b>	<b>13,51</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>TOTAL(I)</b>	<b>1 301 350</b>	<b>40,61</b>	<b>896 924</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	<b>TOTAL(II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	548 411	17,11	277 031	10,17
. Découverts, concours bancaires	3 535	0,11	824	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	559 678	17,47	877 572	32,21
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	3 879	0,12	2 182	0,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	320 202	9,99	201 193	7,39
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	36 557	1,14	29 568	1,09
. Organismes sociaux	132 451	4,13	185 809	6,82
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	186 489	5,82	200 741	7,37
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 727	0,58	19 575	0,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	93 104	2,91	32 799	1,20
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL(IV)</b>	<b>1 903 034</b>	<b>59,39</b>	<b>1 827 295</b>
Ecart de conversion passif				
	(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>3 204 384</b>	<b>100,00</b>	<b>2 724 219</b>	<b>100,00</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/07/2016 au 31/12/2016 (06 mois)		Variation absolue (12 / 06)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	199 661		199 661	5,50	76 579	4,28	123 082	160,73
Production vendue biens								
Production vendue services	3 374 226	56 664	3 430 890	94,50	1 712 328	95,72	1 718 562	100,36
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>3 573 888</b>	<b>56 664</b>	<b>3 630 551</b>	<b>100,00</b>	<b>1 788 907</b>	<b>100,00</b>	<b>1 841 644</b>	<b>102,95</b>
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			4 064	0,11			4 064	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			40 426	1,11	4 130	0,23	36 296	878,84
Autres produits			511	0,01	169	0,01	342	202,37
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 675 553</b>	<b>101,24</b>	<b>1 793 206</b>	<b>100,24</b>	<b>1 882 347</b>	<b>104,97</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			145 065	4,00	39 912	2,23	105 153	263,46
Variation de stock (marchandises)			-1 548	-0,03	146	0,01	-1 694	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 564	0,37	2 279	0,13	11 285	495,17
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 151 281	31,71	501 751	28,05	649 530	129,45
Impôts, taxes et versements assimilés			83 234	2,29	37 334	2,09	45 900	122,94
Salaires et traitements			974 239	26,83	417 169	23,32	557 070	133,54
Charges sociales			400 107	11,02	170 582	9,54	229 525	134,55
Dotations aux amortissements sur immobilisations			317 523	8,75	146 680	8,20	170 843	116,47
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			636	0,02			636	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			18 408	0,51	343	0,02	18 065	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>3 102 510</b>	<b>85,46</b>	<b>1 316 195</b>	<b>73,58</b>	<b>1 786 315</b>	<b>135,72</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>573 042</b>	<b>15,78</b>	<b>477 010</b>	<b>26,66</b>	<b>96 032</b>	<b>20,13</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			6 895	0,19	3 840	0,21	3 055	79,56
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>6 895</b>	<b>0,19</b>	<b>3 840</b>	<b>0,21</b>	<b>3 055</b>	<b>79,56</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-6 895</b>	<b>-0,18</b>	<b>-3 840</b>	<b>-0,20</b>	<b>-3 055</b>	<b>-79,55</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>566 147</b>	<b>15,59</b>	<b>473 171</b>	<b>26,45</b>	<b>92 976</b>	<b>19,65</b>

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/07/2016 au 31/12/2016 (06 mois)		Variation absolue (12 / 06)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	856	0,02	135	0,01	721	534,07
Produits exceptionnels sur opérations en capital	70 768	1,95	41 182	2,30	29 586	71,84
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>71 624</b>	<b>1,97</b>	<b>41 317</b>	<b>2,31</b>	<b>30 307</b>	<b>73,35</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 366	0,15	1 432	0,08	3 934	274,72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 956	0,27	2 921	0,16	7 035	240,84
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>15 321</b>	<b>0,42</b>	<b>4 353</b>	<b>0,24</b>	<b>10 968</b>	<b>251,96</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>56 302</b>	<b>1,55</b>	<b>36 964</b>	<b>2,07</b>	<b>19 338</b>	<b>52,32</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	218 024	6,01	142 015	7,94	76 009	53,52
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 747 176</b>	<b>103,21</b>	<b>1 834 522</b>	<b>102,55</b>	<b>1 912 654</b>	<b>104,26</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>3 342 751</b>	<b>92,07</b>	<b>1 466 402</b>	<b>81,97</b>	<b>1 876 349</b>	<b>127,96</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>404 426</b>	<b>11,14</b>	<b>368 120</b>	<b>20,58</b>	<b>36 306</b>	<b>9,86</b>
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

## ANNEXE SIMPLIFIEE AUX COMPTES ANNUELS

Désignation de la Société : Proson S.A.S. (ci-après la « **Société** »).

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois contrairement à celui clos au 31/12/2016 qui avait une durée exceptionnelle de 6 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 204 383,83 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 404 425,83 euros.

Conformément aux dispositions statutaires, les comptes annuels de la Société ont été établis par le Président de la Société (ci-après la « **Direction** »).

### 1. REGLES ET METHODE COMPTABLES

#### 1.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016, relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

#### 1.2. Modes et méthodes comptables

##### 1.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Concessions, licences, logiciels et brevets :	1 à 3 ans
- Matériels de location (1) :	3,5 à 7 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers :	4 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Matériel informatique :	1 à 3 ans
- Mobilier :	4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

(1) : la durée d'amortissement des matériels de location a été portée de 4 à 7 ans au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015 pour les matériels neufs acquis depuis le 29 juin 2012 et à 3,5 ans pour les matériels d'occasion acquis à l'occasion du rachat du fonds de commerce « ROIRET CONFERENCE » acquis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

### 1.2.2. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### 1.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 1.2.4. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Les produits de cession de matériels audio font l'objet d'un complément d'information au paragraphe 5.3. Résultat exceptionnel.

#### 1.2.5. Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision et font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

#### 1.2.6. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

#### 1.2.7. CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'exercice 2017 a été constaté pour un montant de 43 210 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation et de recrutement.

## 2. FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE

### 2.1. Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

#### Acquisition de la société XL COM SERVICES

Conformément au contrat d'acquisition signé en date du 30 octobre 2017, la Société a acquis 100% du capital de la société XL Com Services, société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros, dont le siège social est situé 230 rue Marie Curie, Za du Chat, 59118 Wambrechies, et immatriculée sous le numéro RCS 480 726 272 à Lille Métropole, pour un montant de 400 000 euros, se décomposant en :

- Un versement de 370 000 euros le 21/12/2017
- Un complément de prix de 30 000 euros qui sera versé courant 2018.

Pour financer cette acquisition, la Société a contracté une dette 355 000 euros auprès de deux établissements bancaires, Banque Populaire Val de France et BNP Paribas.

### Nomination d'un nouveau Président de la Société

Par décision des associés en date du 17 mars 2017, la présidence de la Société a été confiée à la société Audioloc II, société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 514 889 971 et contrôlée par Monsieur Laurent Péro dont le siège social est sis 18 rue du Peintre Lebrun à Versailles (78).

### Convention d'animation du groupe

La Société a mis en place avec la société Audioloc II une convention d'animation de groupe le 17 mars 2017 au terme de laquelle :

- La société Audioloc II assure la politique globale (stratégie, décision de gestion, etc.) des sociétés membre du groupe (Financière Audioloc II, Financière Audioloc et Proson) ;
- Obligation est faite aux sociétés membre du groupe, via la convention d'animation, de suivre la politique globale du groupe de manière effective et régulière.

#### 2.2. Autres éléments significatifs de l'exercice

Néant.

#### 2.3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

### Projet de dissolution sans liquidation de la société XL COM SERVICES

Un processus va être engagé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour dissoudre sans liquidation la société XL COM SERVICES, avec transmission universelle du patrimoine à la Société.

### 3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 Actif immobilisé

##### 3.1.1. Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	240 031	1 000	3 000		238 031
<b>Immobilisations incorporelles (I)</b>	<b>240 031</b>	<b>1 000</b>	<b>3 000</b>		<b>238 031</b>
- Terrains					
- Constructions sur sol propres					
- Construction sur sol d'autrui					
- Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 338 650	265 073	53 945		2 549 778
- Installations générales, agencements et aménagements divers	154 950	6 300			161 250
- Matériel de transport	125 288	10 417	29 560		106 145
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 006	5 423			55 429
- Emballages récupérables et divers					
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances et acomptes					
<b>Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>2 668 895</b>	<b>287 213</b>	<b>83 505</b>		<b>2 872 603</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	192	400 000			400 192
- Autres titres immobilisés					
- Prêts et autres immobilisations financières	10 545		10 545		
<b>Immobilisations financières (III)</b>	<b>10 737</b>	<b>400 000</b>	<b>10 545</b>		<b>400 192</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE (I+II+III)</b>	<b>2 919 663</b>	<b>688 213</b>	<b>97 050</b>		<b>3 510 826</b>

##### 3.1.2. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participation</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
XL Com Services	70 000	65 338	100%	400 000	400 000	-	-	624 649	-41 012	-
<i>- Participations (10 à 50% du capital détenu)</i>										
<b>B - Renseignement globaux concernant les autres filiales et participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

## 3.1.3. Amortissements des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions, sorties, reprises	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 633	833	- 3 000	17 466
<b>Immobilisations incorporelles (I)</b>	<b>19 633</b>	<b>833</b>	<b>- 3 000</b>	<b>17 466</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propres				
- Construction sur sol d'autrui				
- Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 327 172	277 256	- 45 798	1 558 630
- Installations générales, agencements et aménagements divers	24 696	15 987		40 683
- Matériel de transport	76 629	18 827	- 27 447	68 009
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 786	4 561		48 347
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>1 472 283</b>	<b>316 631</b>	<b>- 73 245</b>	<b>1 715 669</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>1 491 917</b>	<b>317 464</b>	<b>- 76 245</b>	<b>1 733 136</b>

## 3.2. Actif circulant

## 3.2.1. Etat des créances

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 000 777	1 000 777	
Autres	65 172	65 172	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 020	4 020	
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 969</b>	<b>1 069 969</b>	<b>-</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## 3.2.2. Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	240
Org. Sociaux - Produits à recevoir	6 411
Autres créances à recevoir	6 870
<b>TOTAL</b>	<b>13 521</b>

## 3.2.3. Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	79 849	636	- 16 676	63 809
<b>TOTAL</b>	<b>79 849</b>	<b>636</b>	<b>- 16 676</b>	<b>63 809</b>
<b>Répartition des dotations et reprises</b>				
Exploitation	79 849	636	- 16 676	63 809
Financières				
Exceptionnelles				

## 3.2.4. Comptes de régularisation

	Charges d'exploitation	Charges financiers	Charges exceptionnels
Charges constatées d'avance	4 020		

## 3.2.5. Informations complémentaires sur l'actif

Néant.

#### 4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

##### 4.1 Capitaux propres

##### 4.1.1. Composition du Capital Social

Le capital social de la Société, d'un montant de 200 000 euros, est décomposé en 520 titres d'une valeur nominale de 384.62 euros, inchangée sur l'exercice.

	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	520	384,62	200 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>520</b>	<b>384,62</b>	<b>200 000</b>

##### 4.1.2. Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2016	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distribution	Reclassement	31/12/2017
CAPITAL SOCIAL	200 000					200 000
RESERVE LEGALE	20 000					20 000
AUTRES RESERVES	308 804	368 120				676 924
RAN	0					0
RESULTAT DE L'EXERCICE	368 120	-368 120	404 426			404 426
<b>TOTAL</b>	<b>896 924</b>	<b>-</b>	<b>404 426</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 301 350</b>

##### 4.1.3. Liste des propriétaires du capital social de la Société

	% de détention	Nbr d'actions
<b>Personnes morales</b>		
SAS Financière Audioloc	100,00%	520
<b>Personnes physiques</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>520</b>

Dans le cadre de l'évolution de la gouvernance du groupe Proson, la société Audioloc II a été nommée Présidente de la Société par décision des associés en date du 17 mars 2017 (mandat social précédemment exercé par la société Financière Audioloc).

## 4.2. Dettes

## 4.2.1. Etat des dettes

	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont:	551 946	136 997	366 540	48 409
- à 1 an au maximum à l'origine	3 535	3 535		
- à plus de 1 an à l'origine	548 411	133 462	366 540	48 409
Emprunts et dettes financières divers (1)	559 678	559 678		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	320 202	320 202		
Dettes fiscales et sociales	374 225	374 225		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	96 983	96 983		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 903 034</b>	<b>1 488 085</b>	<b>366 540</b>	<b>48 409</b>
Emprunt souscrit en début d'exercice	355 000			
Emprunt remboursé sur l'exercice	83 620			

(1) : au 31/12/2017, ce poste est composé i) du solde des dividendes à payer à la S.A.S. Financière Audioloc II pour 488 000 euros et ii) du compte courant d'intégration fiscale avec la société tête de groupe (la S.A.S. Financière Audioloc II) de 71 678 euros.

## 4.2.2. Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FNP	132 009
Dettes prov. pour congés payés	36 557
Dettes prov. pour charges sociales sur congés payés	16 828
Etat - Autres charges à payer	18 727
Client - RRR à accorder	53 804
Autres dettes à payer	9 300
Intérêts courus à payer	3 535
<b>TOTAL</b>	<b>270 760</b>

## 4.3. Informations complémentaires sur le passif

Néant.

## 5. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Exportation
Vente de marchandises	199 661	
Production vendue de service	3 347 199	83 691
<b>TOTAL</b>	<b>3 546 860</b>	<b>83 691</b>

### 5.2. Autres achats et charges externes

#### 5.2.1. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 9 300 euros H.T.

Montant comptabilisé au titre des autres diligences et prestations directement liées : néant.

#### 5.2.2. Informations complémentaires sur les autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes, d'un montant de 1 151 281 euros au 31/12/2017, comprennent notamment les services rendus par Audioloc II à Proson durant l'année 2017 pour 321 015 euros dans le cadre de factures détaillées incluant la description des services rendus.

### 5.3. Résultat exceptionnel

Détail des produits exceptionnels	31/12/2017	31/12/2016
Sur opération de gestion	856	135
Cessions d'immobilisations (1)	70 768	41 182
Autres produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>71 624</b>	<b>41 317</b>

Détail des charges exceptionnelles	31/12/2017	31/12/2016
Sur opération de gestion	5 366	1 432
VNC des immobilisations cédées	9 956	2 921
Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 321</b>	<b>4 353</b>

(1) : les cessions d'immobilisations (matériels vendus d'occasion, matériels perdus en prestations et refacturés aux clients de la Société) ne sont pas considérées par la Société comme une source de chiffre d'affaires entrant dans le cadre de ses activités courantes qui composent le chiffre d'affaires de la Société.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Rémunération des dirigeants

La présidence de la Société a été confiée à la société Audioloc II en date du 17 mars 2017 (cf. § 2.1.).

Au titre de la convention d'animation du groupe (cf. § 2.1.), le président de la Société a perçu une rémunération de 321 015 euros H.T. en 2017.

### 6.2. Effectif moyen au 31 décembre 2017

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Président, cadres dirigeants, etc.		
Cadres	3	
Techniciens, agents de maîtrise, etc.		
Employés	18	
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>0</b>

### 6.3. Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Financière Audioloc II, société par actions simplifiée au capital de 1 910 170 euros dont le siège social est situé 18 rue du Peintre Lebrun 78000 Versailles.

Au titre de l'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés, comptabilisée dans les comptes au 31/12/2017 s'élève à 218 024 euros. Il n'existe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique dont serait redevable la société en l'absence d'intégration.

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée, la Société s'est correctement acquittée auprès du groupe Financière Audioloc II de sa charge d'impôt société au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

### 6.4. Engagements hors-bilan

#### 6.4.1. Engagements donnés

La Société a nanti le fonds de commerce « ROIRET CONFERENCE » acquis pour 420 000 euros au profit des banques ayant financés l'acquisition réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 :

- Au profit de la BNP à hauteur de 252 000 euros (210 000 euros correspondant au montant du prêt majoré des frais et accessoires à hauteur de 42 000 euros (20% du montant du prêt)) ;
- Au profit de la BPVF à hauteur de 252 000 euros (210 000 euros correspondant au montant du prêt majoré des frais et accessoires à hauteur de 42 000 euros (20% du montant du prêt)).

La Société a également nanti les actions de la société XL Com Services acquises pour 400 000 euros au profit des banques ayant financés l'acquisition réalisée fin 2017 (177 500 euros au profit de BNP Paribas et 177 500 euros au profit de BPVF).

#### 6.4.2. Engagements reçus

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Cautions	
<b>Avals et cautions</b>	-
Engagements de crédit bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Autres engagements donnés</b>	-
<b>TOTAL</b>	-

#### 6.4.3. Engagements de retraite

Les estimations réalisées par la Société conformément à la convention collective des entreprises techniques de la création et de l'événementiel montrent que les engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées représentent au 31/12/2017 une somme estimée à 58 816 euros.

#### 6.4.4. Crédit-Bail

Néant (locations longues durées exclusivement).

**PROSON**  
**Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros**  
**Siège social : 99-101, rue Pierre Sémard 92320 Châtillon**  
**RCS NANTERRE n° 333 823 953**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 27 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le 27 juin,  
A 9 heures,

La société FINANCIERE AUDIOLOC II, société par actions simplifiée au capital de 1 935 170 euros, dont le siège est situé au 18, rue du Peintre Lebrun, à Versailles (78000) (ci-après l'« Associé Unique »),

**Après avoir exposé que :**

- Le cabinet AUDIT GESTION FINANCE, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement avisé de l'ordre du jour des présentes décisions et n'a pas formulé d'observations autres que celles figurant dans ses rapports,
- reconnaissant avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires applicables et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour,

**Après avoir pris connaissance des documents suivants :**

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31/12/2017 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- La liste des conventions réglementées établie par le Président ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

**A pris les décisions ci-après :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus au Président ;

20

- Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

### PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus de sa gestion au Président en fonction pour l'exercice clos le 31/12/2017.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée approuve la réintégration de 18 890 euros de charges au plan fiscal soit 6 297 euros d'impôt au titre de dépenses et charges non déductibles, correspondant à des amortissements excédentaires visées à l'article 39-4 du CGI.

### DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la liste des conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce dont un exemplaire restera annexé aux présentes approuve les conventions qui y sont énoncées.

### TROISIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 676 924,35 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :	404 425,83 €
Auquel s'ajoute les « Autres Réserves » :	676 924,35 €
	1 081 350,18 €
Pour former les sommes distribuables de :	
	- 550 000,00 €
	531 350,18 €
Le solde	

à porter en totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élèvera ainsi à 531 350,18 € (solde créditeur) après affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017.

LD

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 : néant

Exercice clos le 30 juin 2016 : 598 000 euros, soit 1 150,00 euros par titre,

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 598 000 euros

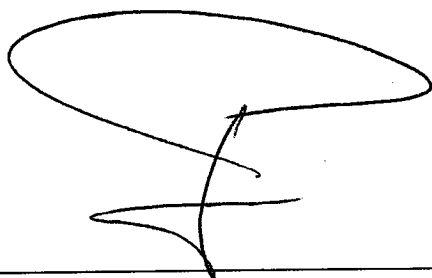
Exercice clos le 30 juin 2015 : 650 000 euros, soit 1 250,00 euros par titre,

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 650 000 euros

#### **QUATRIEME DECISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



---

**FINANCIERE AUDIOLOC II**

L'Associé Unique

Par : Laurent PERU